

pas de juger le sermon comme il suit : « Moitié galimatias, moitié sans aucun sens, et le tout ridicule ».

Les préventions dont souffrait Lacordaire ne l'empêchaient pas de rendre justice aux Sulpiciens. « Le prêtre qui n'a pas passé par le Séminaire, disait-il plus tard, n'aura jamais l'esprit ecclésiastique. »

Cependant le temps s'écoulait, et Lacordaire n'était pas appelé aux Ordres. Mgr de Quélen qui aimait Lacordaire, ayant appris cette situation tendue, fit entendre sa volonté, et les choses s'arrangèrent.

Le 22 septembre 1827, il était prêtre ; mais où le placer ? La consécration fut longue, dit Mgr Ricard, et la conclusion fut qu'on ne savait que faire de ce génie. Le Vénérable M. Boyer, un de ses directeurs, le fit appeler : « Je veux vous faire cardinal », lui dit-il en l'abordant ; et il lui expliqua qu'il l'avait proposé à Mgr Frayssinous comme auditeur de Rote, poste qui conduit presque toujours au cardinalat. Monsieur, répondit Lacordaire, si j'avais désiré les honneurs, je serais resté dans le monde ; ne pensez plus à moi, je serai simple prêtre.

L'archevêque le nomma aumônier de la Visitation. Les religieuses goûtaient assez ses instructions, à l'exception de la sœur sacristine qui ne le goûtait qu'à demi, parce qu'il ne prenait pas le bonnet carré en main pour indiquer la fin de son sermon et la pauvre sœur était fort en peine, ne sachant à quel moment allumer les cierges pour le Salut.

Aux vacances de 1828, il fut nommé deuxième aumônier du collège Henri IV, et après avoir langui trois ans dans ce poste, il accepta la position de grand vicaire que lui offrait l'évêque de New-York. Il allait partir pour l'Amérique quand la révolution de 1830 le retint.

Le 16 octobre 1830, paraissait le premier numéro de l'*Avenir*, portant comme devise : « Dieu et liberté. » Lacordaire, Montalembert, Rohrbacher et d'autres accoururent s'enrôler sous le drapeau de Lamennais. Quels rédacteurs et quel journal ! Les jeunes prêtres étaient transportés ; les vieux et les évêques hochaient la tête en disant : Que veulent-ils ? — Des idées justes, d'autres contestées et contestables, toutes défendues avec talent et chaleur ! Voilà ce qu'on trouvait dans ce journal.

En vertu de ce principe lamenaisien ; la liberté se prend, mais ne se donne pas, Lacordaire, Montalembert et de Coux ouvrirent à Paris une école libre sans autorisation. Le surlendemain un commissaire se présente : « au nom de la loi, dit-il aux enfants, je vous somme de sortir. » L'abbé Lacordaire répondit aussitôt : « au nom de vos parents dont j'ai l'autorité, je vous ordonne de rester ! Nous resterons. » s'écrièrent les enfants. Delà un procès qui s'inscrivait devant la Chambre des Pairs.

Lacordaire se défendit lui-même, et débuta comme suit : « Nobles Pairs — Je regarde et je m'étonne ; je m'étonne de me voir au banc des prévenus, tandis que le procureur général est au banc du ministère public, lui qui est coupable du même délit que moi Il termina aussi librement qu'il avait commencé. La condamnation fut ridicule. Dans un autre procès, il s'empara du mot de saint Paul : J'en appelle à César, qu'il traduisit ainsi : « J'en appelle à la Charité. » Une autre fois, il osa dire à ses juges : « Il y a deux choses qui donnent du génie : Dieu et un cachot. Je ne dois pas craindre l'un plus que l'autre. » Il fut acquitté. Dans un autre procès, l'avocat du roi lui ayant reproché d'être le serviteur d'un souverain étranger, il cria à l'insul-